

Fiche

Depuis une cinquantaine d'années, la France connaît un chômage de masse. Les politiques publiques variées mises en œuvre pour lutter contre celui-ci n'ont pas permis une baisse significative du nombre de chômeurs. Les économistes ont montré qu'il n'existe pas un, mais des chômages dont les causes – et donc les solutions – diffèrent.

I. Chômage, emploi et sous-emploi : comment les mesurer ?

Définir le chômage n'est pas aisé. Or, la définition retenue a des conséquences sur le nombre de chômeurs comptabilisés et donc sur le niveau du taux de chômage annoncé. Les économistes s'appuient sur les critères du Bureau international du travail (BIT) permettant de définir ce qu'est un « chômeur ». Il s'agit d'une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui remplit trois conditions cumulatives : être sans emploi, être disponible pour occuper un emploi et en chercher un activement.

Une fois déterminé le nombre de personnes répondant à ces critères, on peut calculer le **taux de chômage**, c'est-à-dire la part des chômeurs dans la population active (les actifs regroupent les personnes occupant un emploi et les chômeurs). Fin 2019, le taux de chômage au sens du BIT s'établissait à hauteur de 8,1 % de la population active en France (hors Mayotte) et à 7,9 % en France métropolitaine, soit environ 2,4 millions de personnes.

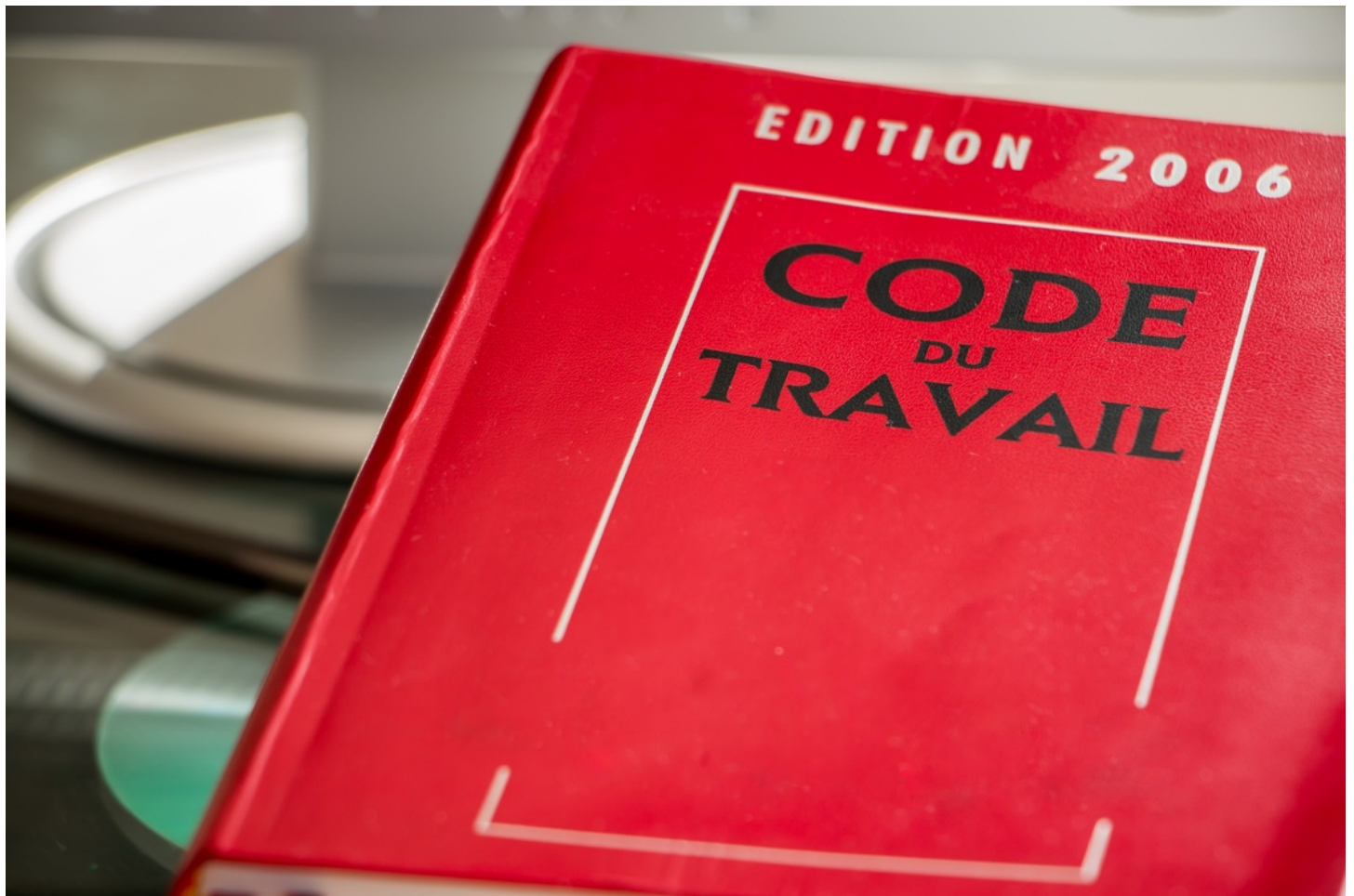
Il est également important de tenir compte du **sous-emploi**. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), il concerne les personnes actives occupées au sens du BIT qui travaillent à temps partiel mais qui souhaiteraient travailler davantage. Le sous-emploi apparaît donc comme une sorte de « semi-chômage ». Selon les chiffres de l'INSEE, en 2018, il concerne près de 1 614 000 personnes, soit 6 % des personnes en emploi.

Le **taux d'emploi** est de plus en plus souvent utilisé pour mesurer la part des personnes qui occupent un emploi dans le total des personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans). Il permet de mettre en évidence la capacité des organisations productives à embaucher de la main-d'œuvre potentielle, c'est-à-dire les personnes qui ont l'âge de travailler. En 2018, la France a un taux d'emploi (environ 65,8 %), parmi les plus faibles de l'Union européenne.

 Exercice n°1

II. Comment expliquer le chômage ?

Code du travail.



© PierreOlivierClementManton/iStock

Le **chômage conjoncturel** est plus ou moins temporaire et résulte des **fluctuations de l'activité économique**. Si la croissance économique ralentit ou baisse, les entreprises – qui produisent moins – licencient des salariés. Le **chômage structurel**, quant à lui, est un chômage chronique, durable et contre lequel il est difficile d'agir. Il a plusieurs causes.

Tout d'abord, il s'explique par des **problèmes d'appariements** : l'offre de travail (les actifs) et la demande de travail (qui émane des entreprises à la recherche de travailleurs) ne se rencontrent pas et/ou ne coïncident pas. Ces problèmes de **matching** peuvent résulter :

- d'une **inadéquation de qualifications** entre l'offre de travail et la demande de travail (malgré l'importance du chômage en France, certains secteurs précis ne parviennent pas à recruter : ingénieurs, personnels de maison, etc.) ;
- d'**inadéquations spatiales**, (c'est-à-dire des problèmes d'appariement dans certaines régions) ;
- de **frictions** (laps de temps nécessaire à un actif pour obtenir un emploi et à un employeur pour pourvoir un emploi vacant).

Le chômage structurel peut également résulter des **asymétries d'information** inhérente à la relation salariale (par exemple, l'employeur ne dispose pas d'une information parfaite sur les capacités réelles du travailleur au moment de l'embauche). Cela conduit souvent les employeurs à mettre en place un **salaire d'efficience**, c'est-à-dire à payer les salariés à un niveau plus élevé que le niveau de salaire d'équilibre afin de les inciter à l'effort et ainsi réduire l'incertitude.

Enfin, le chômage structurel s'explique par ce que les économistes nomment « les rigidités » du marché du travail, dues aux **institutions** encadrant la relation salariale. Ainsi, le **salaire minimum**, mis en place à partir de 1950 en France, permet d'assurer un niveau de salaire décent à plus de 1,5 million de personnes et de soutenir la consommation de ces ménages. Or, les économistes libéraux ont démontré que, si l'État fixe un salaire minimum (le SMIC en France) à un niveau supérieur au salaire d'équilibre, alors l'offre de travail devient supérieure à la demande de travail, ce qui génère du chômage. D'une manière générale, selon les économistes libéraux, les **règles de production de l'emploi** (le droit du travail) seraient trop protectrices pour les salariés et dissuaderaient les entreprises d'embaucher.

 [Exercice n°2](#)

 [Exercice n°3](#)

 [Exercice n°4](#)

III. Comment lutter contre le chômage ? Les politiques de l'emploi

Pour lutter contre le chômage, l'État peut agir en menant des politiques de l'emploi. D'abord, les économistes libéraux considèrent que

l'une des causes du chômage est le **coût du travail**, considéré comme trop élevé. En menant des **politiques d'allègement de ce coût** (notamment en réduisant voire en supprimant les cotisations sociales), l'État incite les entreprises à augmenter leur demande de travail, celui-ci coûtant moins cher.

Toujours selon les économistes libéraux, pour lutter contre le chômage, il est souhaitable de rendre plus « flexible » le marché du travail en luttant contre ses **rigidités**. L'une des causes du chômage en France serait le poids trop important des règles de protection de l'emploi, qui empêcheraient le libre ajustement du marché et dissuaderaient les entreprises d'embaucher. Les économistes libéraux préconisent, par exemple, de faciliter le recours aux licenciements et de les rendre moins coûteux pour les entreprises.

L'économiste John Maynard Keynes.



WikiCommons

Selon l'économiste anglais John Maynard Keynes (1883-1946) et ses continuateurs, lorsque l'activité économique ralentit, l'État doit plutôt agir en menant des **politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour enrayer la hausse du chômage**. Plus précisément, il doit mener des politiques budgétaires de relance (sortes de massage cardiaque de l'économie), pour augmenter la consommation des ménages et/ou l'investissement des entreprises. Pour cela, il injecte des liquidités afin de relancer la machine économique : il peut augmenter les prestations sociales, réduire les impôts et/ou les cotisations sociales des ménages ou des entreprises, investir lui-même dans des infrastructures, etc. Il peut également, afin d'augmenter la consommation des ménages, décider d'augmenter le SMIC.

Enfin, comme nous l'avons vu, le chômage structurel s'explique en partie par une inadéquation entre l'offre et la demande de travail, c'est pourquoi l'État et les entreprises peuvent également agir en menant des **politiques de formation** des salariés, dans le cadre de la formation initiale ou professionnelle.

 Exercice n°5

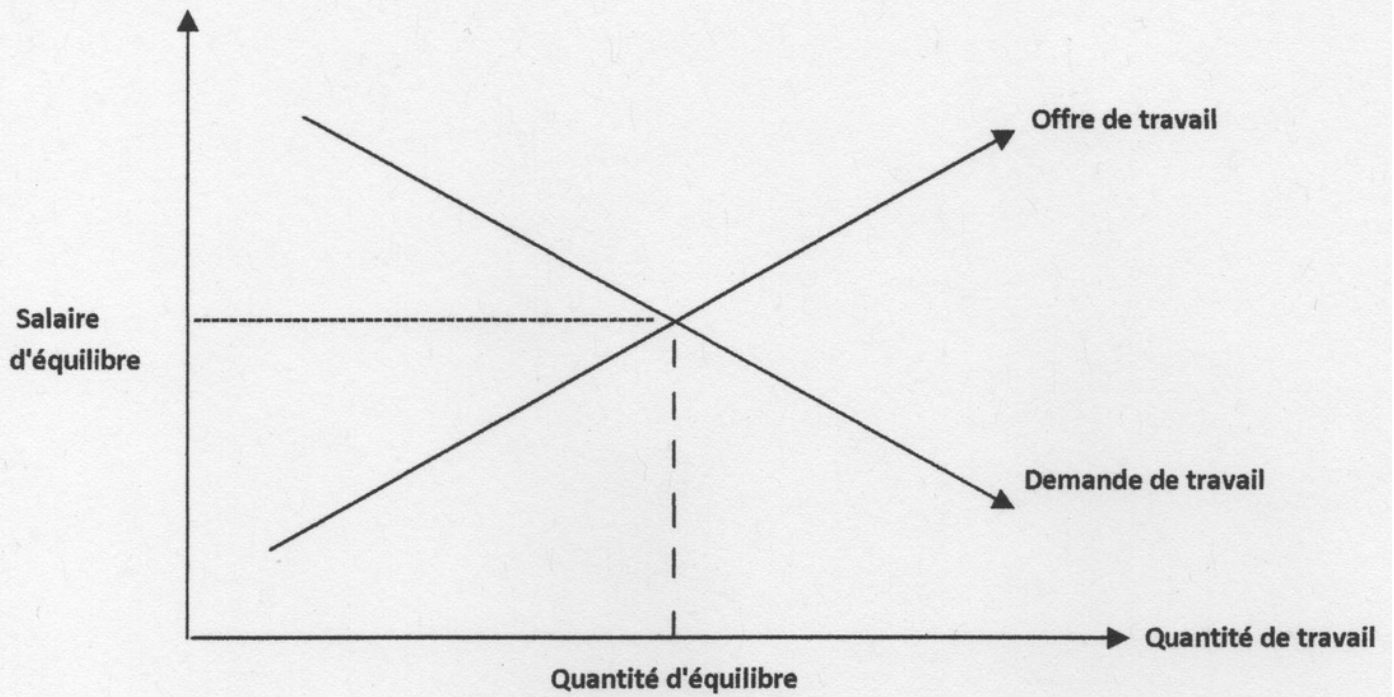
Zoom sur...

Les conséquences du SMIC sur le marché du travail

Selon l'analyse libérale (ou néoclassique), si le marché du travail est en concurrence parfaite, il aboutit nécessairement à un équilibre entre l'offre et la demande de travail. Dans le graphique ci-dessous, l'intersection entre les deux droites représente l'équilibre du marché. La quantité d'équilibre représente la quantité d'heures de travail échangées au salaire d'équilibre (QE).

Si l'État décide par la loi d'imposer un salaire minimum à un niveau supérieur au salaire d'équilibre, la demande de travail se réduit car le coût du travail est plus élevé, elle passe de QE à Q1. L'offre de travail augmente car le salaire est plus élevé, elle passe de QE à Q2. La création d'un salaire minimum crée donc du chômage involontaire, les personnes voulant travailler ne parvenant pas à vendre ces heures proposées sur le marché du travail.

Taux de salaire réel



Zoom sur...

Une erreur courante à éviter dans la lecture d'un tableau

Année	2008	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 120	2 679	2 855	3 020	3 052	2 972	2 788	2 702
Taux de chômage	7,4	9,3	9,8	10,3	10,4	10,1	9,4	9,1
Âge	15-24 ans	19,0	23,3	24,4	24,2	24,7	22,3	20,8
	25-49 ans	6,7	8,4	9,1	9,7	9,7	9,3	8,5
	50 ans ou plus	4,4	5,6	6,1	6,9	7,0	6,9	6,4

Pour affiner l'étude des statistiques du chômage, il peut être intéressant de se pencher sur des taux de chômage relatifs ou catégoriels, c'est-à-dire relatifs à une certaine catégorie d'actifs (les jeunes, les non-diplômés, les femmes, etc.). Pour cela, on procède au calcul suivant :

Nombre de chômeurs de cette catégorie (au sens du BIT)/nombre d'actifs de cette catégorie $\times 100$.

L'erreur courante est d'oublier qu'il n'est tenu compte au dénominateur que des actifs de la catégorie étudiée. Par exemple, il est faux d'affirmer que 20,8 % des jeunes sont au chômage en 2018 : 20,8 % des jeunes **actifs** sont au chômage. Or, la majorité des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont inactifs (62,3 % selon l'INSEE) au sens économique du terme car ils font généralement des études. Dès lors, « seuls » 20,8 % des 37,7 % d'actifs jeunes sont au chômage, soit environ un jeune sur quinze.

Pour éviter les erreurs, il faut se rappeler que, lorsqu'on analyse des taux de chômage (qu'ils soient globaux ou catégoriels), il faut toujours veiller à ce que le mot « actif » apparaisse.